

Rapport final sur l'évaluation de la politique communautaire des oléagineux remis septembre 2001 : appréciation de la qualité

1. La satisfaction des demandes : correct

Le rapport aborde pratiquement toutes les questions évaluatives posées dans le cahier des charges et l'ensemble des questions ont reçu une réponse.

Mais les délais de réalisation de l'étude ont été largement dépassés ce qui a nui à l'organisation et à l'homogénéité du suivi des travaux.

2. L'adéquation du champ : bon

Les travaux d'évaluation menés par le consultant se sont bien intéressés aux effets des mesures oléagineux mais également aux effets croisés sur les oléagineux des autres mesures grandes cultures.

En ce qui concerne les questions régionales dont le traitement est le moins approfondi, l'étude relève toutefois les effets non attendus par rapport aux objectifs locaux.

3. L'adéquation de la méthodologie : correct

La méthode a été adaptée à chacun des thèmes et questions. Le choix et l'application des outils utilisés appellent les observations suivantes :

- Modèle MECOP. Il a fallu adapter le modèle pour une utilisation ex-post et ceci a causé d'importants retards dans les délais de réalisation de l'étude. Il aurait fallu prévoir les prestations attendues de l'outil lors du choix du modèle économétrique. Toutefois, les résultats de son utilisation ont été satisfaisants. Ils ont permis de conforter les intuitions des experts sur les effets de la politique et de quantifier les effets nets des substitutions entre cultures concurrentes.
- Interviews, information qualitative. Les limites de cette information ne ressortent pas du texte du rapport, elle n'est cependant mise en avant que pour appuyer d'autres sources d'information.
- Coût avantage. L'utilisation du coût avantage dans la dernière question, qui ne quantifie que les grandes lignes dont les montants sont clairement estimables est bien délimitée.

4. La fiabilité des données : bon

Il existe une recherche des données quantitatives soucieuse de compléter et croiser l'information, plusieurs sources ont été sollicitées.

Les limites d'utilisation et les faiblesses des données utilisées ont été précisées. Lorsque l'information a été considérée faible, l'évaluateur a renoncé à bon escient à réaliser certaines analyses.

Les informations qualitatives découlent des interviews de la profession. Elles devraient être davantage présentées afin que les sources soient clairement connues et leur utilisation transparente.

5. Solidité de l'analyse : bon

Une meilleure prise en compte du contexte aurait amélioré la compréhension de la réalité et donc des effets nets dus aux mesures. (ex. Aléas climatiques, historique contentieux GATT). La partie correspondant à l'Agenda 2000 est succincte car la période d'application est trop brève pour disposer de données suffisantes pour une analyse approfondie.

Cependant, la rigueur dans l'utilisation de l'information et dans l'application des méthodes permet d'arriver à des résultats solides.

6. Robustesse des résultats : bon

L'analyse est bonne, ce qui donne de bons résultats, pourtant l'importance du contexte qui est parfois mal expliqué pose certaines limites à ce point.

7. Valeur des conclusions : correct

Pour une bonne lecture des conclusions, il faut garder à l'esprit que l'exercice d'évaluation porte fondamentalement sur la période 1992-1999, et l'Agenda 2000 n'est étudié que sur les résultats partiels de l'année 2000-01.

En ce qui concerne la période 1992-99, les conclusions découlent de l'analyse et ne sont pas biaisées par la position des évaluateurs. A regretter que les conclusions ne soulignent pas assez les résultats de l'analyse qui démontrent des situations de marché très différenciées selon la graine.

La partie concernant l'Agenda 2000 est fondée sur les résultats de la simulation ex-post (sur la période 1992-99) du modèle et sur des statistiques limitées à une seule récolte ainsi que sur les diverses opinions d'experts. Les conclusions dans ce cas ont des limites certaines.

8. Utilité des recommandations : correct

Plusieurs difficultés se dégagent pour réaliser des recommandations suite à cette évaluation. D'abord, le schéma de mesures examiné a déjà été modifié (Agenda 2000) ; ensuite, le schéma est étroitement lié au schéma applicable aux céréales qui n'a pas été évalué ; et finalement la situation du marché UE des 3 graines oléagineuses est fondamentalement différente alors que le schéma d'intervention publique est lui identique.

Ceci étant, les recommandations présentées découlent des conclusions obtenues. Cependant le groupe de pilotage a certaines réserves par rapport aux recommandations dues à une appréciation différente du contexte d'application des mesures :

- a) il estime l'uniformisation des aides cultures arables comme une condition nécessaire à la levée de la contrainte de surface maximum cultivée en oléagineux, levée de contrainte qui est considérée importante,
- b) il considère qu'une politique d'aide directe ajustée selon le prix de marché mondial ne pourrait être appliquée sur l'ensemble des cultures arables puisque l'UE est un acteur déterminant de la fixation de certains de ces prix à niveau mondial,
- c) de plus, il rappelle que par définition, les mesures en place pour les cultures arables correspondent à un schéma d'aide déconnecté des prix.

9. Clarté du rapport : bon

Le rapport est bien écrit, les expositions et démonstrations clairement énoncées. La lecture est aisée.

La longueur du texte est due au nombre de questions et au détail du traitement des questions fondamentales. Quelques synthèses partielles font défaut.

10. Remarque finale

Le rapport dans l'ensemble est considéré comme bon.

EVALUATION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES OLEAGINEUX

La grille synthétique d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est:	Inaccep- table	Médioc re	Correct	Bon	Excel- lent
1. La satisfaction des demandes : L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commentaires et correspond-elle au cahier des charges ?			X		
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?				X	
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions évaluatives ?			X		
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées ou sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?				X	
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?				X	
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?				X	
7. La valeur des conclusions: Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisans ?			X		
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ?			X		
9. La clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?				X	
Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme				X	